

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Bureau du PETR
séance n°19

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 3 mars 2020 - 18h30**

Salle de réunion – PETR du Pays Graylois

ORDRE DU JOUR

■ **Avis sur les documents d'urbanisme :**

- Demande de dérogation PLUI Val de Gray
- PLUI du Pays Riolais,

■ **Questions diverses**

L'an deux mille vingt, le 3 mars à 18 heures trente, une réunion de Bureau du PETR du Pays Graylois s'est tenue dans la salle de réunion du Pays Graylois, après convocation légale adressée aux membres le 17 septembre 2019.

Membres du bureau présents : CLEMENT Christelle, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, PAILLARD Claude, VUILLIER Olivier.

Porteur d'un pouvoir : /

Membres du Bureau excusés : ALBIN Michel, RENEVIER Michel, TEUSCHER Gilles.

Elu présent : BLINETTE Alain (pour la présentation du projet porté par la CC Val de Gray)

Equipe technique : DESCHAMPS Stéphanie,

Le président du PETR, Frederick HENNING, accueille les membres du bureau, vérifie que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Christelle CLEMENT est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

1-Avis sur les documents d'urbanisme / de planification

❖ ***Demande de dérogation CC Val de Gray***

Le président explique que le PETR est sollicité, en tant que Personne Publique Associée, pour une demande de dérogation pour l'ouverture à l'urbanisation entraînant la mise en compatibilité du PLUI de la CC Val de Gray.

Il rappelle que le PETR permet aux collectivités concernées d'assister au bureau et de présenter leur projet. Le président laisse donc la parole à Alain BLINETTE, président de la CC Val de Gray.

Alain BLINETTE rappelle l'historique du projet à Saint Adrien, les travaux déjà réalisés. Puis il expose le projet de création d'un deuxième taxiway.

Christelle CLEMENT demande la définition d'un taxiway. Alain BLINETTE lui explique qu'il s'agit d'une voie reliant la piste aux hangars.

Alain BLINETTE ajoute que le dossier a été présenté en CDPENAF. La principale interrogation portait sur le développement d'une telle activité à Gray alors que Dole Tavaux fait également de la maintenance.

Frédéric HENNING fait remarquer que le dossier reçu aurait pu expliquer plus en détail le choix du site de Saint Adrien et les opportunités de développement autour de l'aérodrome.

La construction de ce projet s'est faite conjointement à l'élaboration du SCoT. Ce dernier ayant identifié une zone de développement économique sur le secteur de Saint Adrien.

→ Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Emet un avis favorable sur la demande de dérogation,**

❖ Avis sur le PLUI du Pays Riolais

Le président explique que le PETR est sollicité, en tant que Personne Publique Associée, pour émettre un avis sur le PLUI du Pays Riolais.

Stéphanie DESCHAMPS explique que cette demande a été reçue le 21 février 2020. Elle résume en quelques chiffres les objectifs du PADD (cf. note envoyée aux membres du bureau).

Christelle CLEMENT précise qu'elle a participé à la réunion de présentation du règlement du PLUI qui s'est tenue le 16 décembre 2019. Elle se questionne sur les points suivants :

- Objectifs démographiques,
- Consommation d'espace
- Lien entre le règlement de la ZZPAUP de Fondremand et du règlement du SCoT
- Réserve foncière pour la construction d'un collège à Boul.

L'assemblée s'interroge sur la validation d'un tel projet au regard des efforts demandés par le SCoT Graylois.

→ Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Décide de ne pas rendre d'avis sur le PLUI du Pays Riolais.**

2- Informations et questions diverses

Les participants n'ayant plus de remarques ou de questions à poser, le président les remercie et lève la séance à 19h15.